

Les emballages et les logos

Ils sont nombreux et nous semblent familiers, mais leur signification nous échappe parfois. Dans le monde de l'emballage, ces dessins traduisent diverses informations, et voici un petit guide, non exhaustif, pour s'y retrouver.

LE LOGO D'ECO-EMBALLAGES.

Il signifie que le responsable de l'emballage **verse une contribution** de quelques centimes par emballage à Eco-Emballages, en fonction du matériau. Cette contribution est redistribuée par cette société aux collectivités pour financer le tri sélectif.



LES MÉTAUX : ACIER ET ALUMINIUM,



Si ces matériaux sont indubitablement recyclables, il n'y a pas toujours de récupération en vue du recyclage. Néanmoins, elle se généralise, au moins pour les emballages. Les logos servent surtout à **identifier** le matériau, sur les cannettes par exemple.

LES PAPIERS ET CARTONS :

Ces logos signalent les produits fabriqués avec une part plus ou moins importante de matériau **recyclé**.



Ces logos informent sur le caractère recyclable du matériau. Il est nécessaire toutefois de les trier.



LES PLASTIQUES :

Ils sont **valorisables** soit par recyclage, soit par incinération avec récupération d'énergie. Les sigles indiquent le type de plastique, mais il n'existe pas toujours de filière de recyclage. Actuellement, les particuliers peuvent trier leurs bouteilles en plastique.

LE VERRE :

Ces logos, présents au départ sur les points de collecte, se trouvent maintenant sur les étiquettes des emballages en verre. Le verre d'emballage (bouteilles et bocaux) est **recyclable à 100%**, à condition d'être collecté séparément.



Des réflexions sont en cours afin d'harmoniser l'ensemble de la symbolique de ces logos. La forme de triangle serait généralisée pour indiquer un matériau **recyclable** tandis qu'un cercle indiquerait un matériau recyclé.

Les emballages et la protection de la nature

Pour protéger l'environnement, la **gestion des emballages** peut jouer sur trois niveaux.

- 1-**Dès la conception** et la fabrication des emballages. C'est le rôle des industriels.
- 2-**Lors de l'achat**, le consommateur peut appliquer les principes de prévention.
- 3-**Après l'usage**, grâce au tri sélectif. L'action conjointe des industriels, des collectivités et des consommateurs est primordiale.



L'emballage recyclable

Potentiellement, presque tous les matériaux sont recyclables, ce qui ne signifie pas qu'ils soient réellement recyclés. En effet, il se peut que la filière industrielle ne soit pas mise en place ou que des **critères techniques** gênent le tri ou le recyclage en lui-même (objets trop petits, gras sur le papier...). C'est le cas de nombreux plastiques (barquettes, films...).

L'emballage recyclé

Cela signifie que l'emballage a été réalisé à partir d'une matière première secondaire issue d'autres emballages. Cependant, il faut utiliser les poubelles et points d'apport volontaire destinés à la **collecte sélective** pour que le recyclage ait lieu. C'est le cas du carton qui est souvent fabriqué à partir d'autres emballages en carton déjà utilisés et triés.

Ressources naturelles

Nos emballages sont fabriqués à partir de matières premières naturelles, comme le pétrole, les arbres, les minéraux. Puisées dans notre environnement, elles ne sont pas toujours renouvelables, comme le pétrole à partir duquel sont fabriqués les différents plastiques. Il est nécessaire de les utiliser avec parcimonie.

Les matières premières secondaires

Le recyclage permet de réutiliser un emballage comme matière première, dite secondaire, sans prélever les matières premières de l'environnement. Ainsi, **les ressources naturelles sont préservées**. De plus, il est possible de faire des **économies d'énergies** importantes avec le recyclage. Par exemple, le verre fond à une température bien inférieure à celle du sable, qui le constitue.

Les emballages et la prévention

Dès l'achat, il est possible de choisir un produit plus respectueux de l'environnement. L'emballage peut être réduit au minimum et/ou recyclable, le produit lui-même peut être rechargeable ou concentré.

L'emballage réduit

Il faut privilégier les emballages allégés et **éviter les produits suremballés**.



L'emballage recyclable

A choisir, l'emballage que l'on peut **trier** en vue du recyclage est préférable puisqu'il permet de ne pas puiser inutilement dans les ressources naturelles.



Le produit concentré

Plus petit, il est moins emballé que son homologue normal et tout aussi efficace. Attention à bien **respecter les doses**, sinon il perd son avantage.



Le produit rechargeable

Il implique souvent un investissement supplémentaire, comme un chargeur pour les piles, mais il s'avère **rentable**.

Moins de déchets dans nos caddies – le jeu

Voici les courses du consommateur éco-citoyen. Vous pouvez les comparer avec les choix que vous avez fait sur les fiches de jeu.

La prévention consiste surtout à éviter de produire des déchets, d'autant plus qu'ils sont parfois toxiques ou dangereux.

On peut choisir un produit **moins nocif** pour l'environnement (label NF environnement), veiller à **acheter selon ses besoins** pour ne pas jeter ensuite, privilégier les **produits à longue durée de vie**...

Il existe de nombreuses façons de respecter et de protéger l'environnement, un peu de bon sens suffit et de nombreux organismes, associations et collectivités vous conseillent et interviennent dans ce domaine. Il reste à chacun à apporter sa contribution, si minime qu'elle puisse lui paraître. Car ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières.

